

## 4. Règlement graphique



Elaboration prescrite le 19 novembre 2008  
Projet arrêté le 25 septembre 2013  
Approuvé par DCM le 19 mars 2014



Elaboré avec l'appui technique du  
Service Urbanisme et  
Développement du Territoire du  
SICOVAL

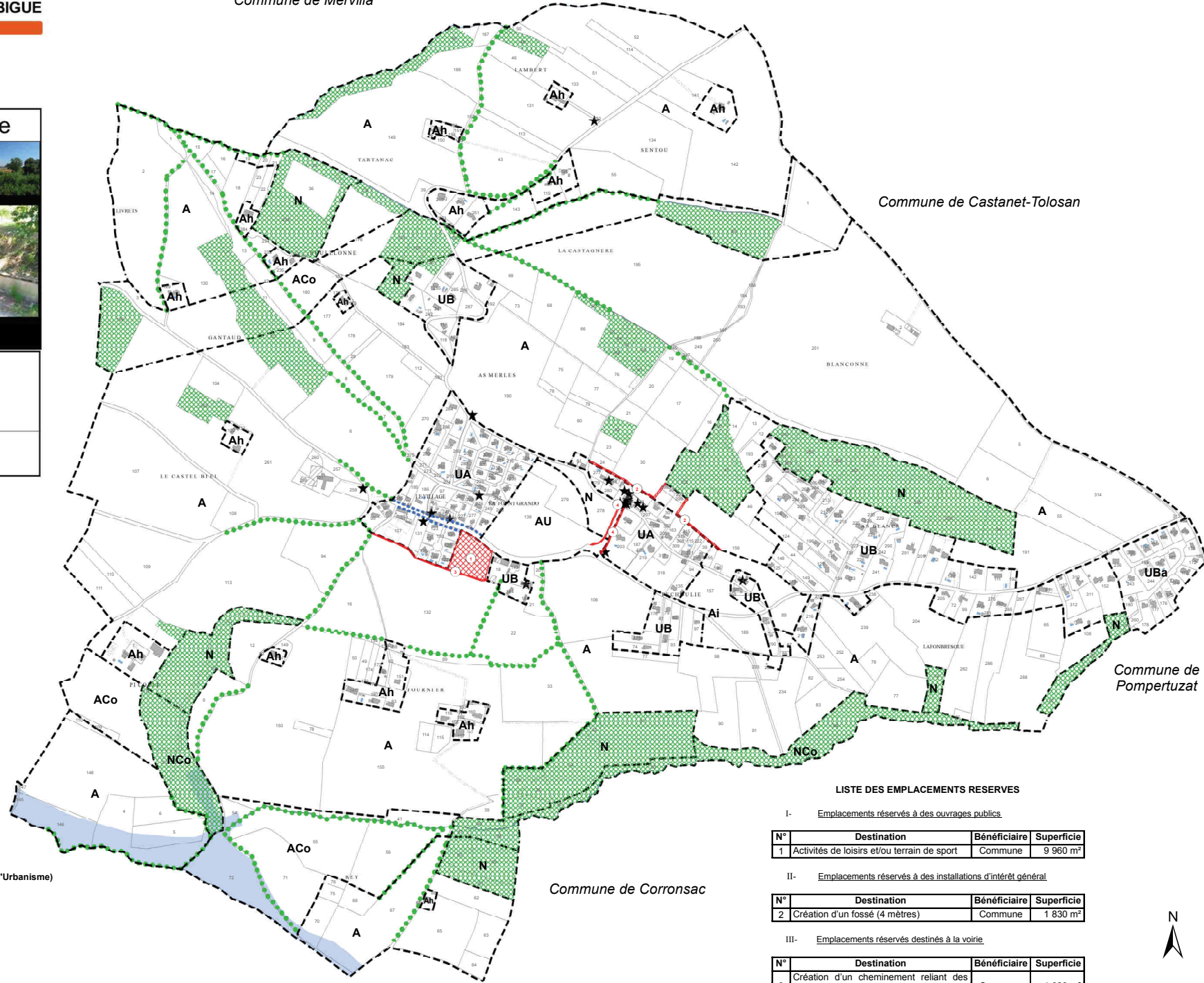
Le village, 31320 REBIGUE  
05 61 76 31 38  
rebigue.mairie@wanadoo.fr

Commune d'Aureville

Commune de Castanet-Tolosan

Commune de Pompertuzat

Commune de Corronsac



### Légende

#### Prescriptions édictées par le P.L.U.

- Zone et secteur
- Emplacement réservé (E.R.)
- Espace boisé classé
- Zone inondable CIZI (crue fréquente)
- Alignements à préserver (L123-1-5 7 du Code de l'Urbanisme)
- Construction à l'alignement autorisée
- Protection du petit patrimoine

#### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

##### I- Emplacements réservés à des ouvrages publics

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Activités de loisirs et/ou terrain de sport	Commune	9 960 m <sup>2</sup>

##### II- Emplacements réservés à des installations d'intérêt général

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
2	Création d'un fossé (4 mètres)	Commune	1 830 m <sup>2</sup>

##### III- Emplacements réservés destinés à la voirie

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
3	Création d'un cheminement reliant des équipements publics	Commune	1 020 m <sup>2</sup>
4	Elargissement de la route départementale	Commune	860 m <sup>2</sup>



1:5 000